



licenciement et travailleur handicapée

Par **stella55**, le **14/05/2013** à **19:38**

bonsoir

je suis nouvelle sur le site et j aimerais poser une question sur mes droits comme je suis handicapée mais malheureusement on m'a fait savoir y a quelques années seulement que j avais le droit d avoir mon statut de travailleur handicapée

je suis dans la même société depuis 25 ans

et comme je fais un travail très physique (restauration gérante de cuisine pour une grosse société)

et mon handicap me pèse de plus en plus

donc j ai demandé à mes supérieures si c'était possible de me trouver un poste moins pesant car la station debout mais de plus en plus difficile

(étant jeune j ai eu un accident et à l'époque ça c'était très mal passé à l'hôpital début de gangrène de mon mollet droit ma jambe avait été sauvée de justesse j avais 12 ans et ça par la faute de l'infirmier et depuis personne ne m'a bien conseillé)

donc la surprise avec la réponse de mes supérieurs

impossible de me trouver un poste et si l'agefip me donne pas le complément de salaire il peuvent rien faire et se sera le licenciement il me reste 4 ans à faire pour arriver à la retraite et j ai une fille qui fait encore des études

c'est pour cela que j essaie de me renseigner et me faire guider un peu et surtout quoi faire je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **20:59**

Bonjour,

Sans vous déclarer inapte, le Médecin du Travail pourrait apporter des restrictions à votre aptitude que l'employeur serait obligé de respecter...

Par **stella55**, le **14/05/2013** à **21:17**

bonsoir

et merci pour votre réponse

je leur ai dit que faire un mi-temps ce serait bien mais je ne voudrais pas avoir une perte de salaire pour les 4 ans qui me restent à faire

c'est là qu'il m'a dit de faire une demande à l'agefip si y aurait un moyen

parce qu'eux ne peuvent rien faire à part le licenciement et je sens que là ils me mettent la

pression

je ne veux pas céder

c'est le licenciement qui me rend malade après 25 ans de même groupe

je n'ai jamais eu de reproche ni quoi que ce soit et à des fois que j'ai du mal à me faire payer mes chaussures orthopédiques tellement ils font traîner cela

bonne soirée

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **22:07**

Une démarche auprès de l'[AGEFIPH](#) semble quand même être un conseil judicieux car si vous travaillez à temps partiel, l'employeur ne vous paiera quand même pas à temps plein...